

2/07/2024

## LEVÉE D'INTERDICTION DE CONSOMMER L'EAU COMMUNE DU MOULE

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe informe ses usagers de la commune du Moule, et plus précisément des secteurs suivants :

**UDI Le Moule Bourg : Bourg du Moule, Petite Guinée, Levasseur, Rue Général de Gaulle, Cité Cadenet, Lemercier**

**UDI Desvarieux : Guénette, L'Autre-Bord, La Morelière, Les Alizés, Monthal, Morel, Portland, Résidence les Alizés, Sergent, Vieux Moulin, Alleaume, Couronne Conchou, Desprez, Gouyer, La Morelière, Les Roucoux, Porte d'enfer, Rés. Les Barbadines, Rés. Madras, Salmon, Vieux-Moulin, Lot. Champs Grillé 1, Lot. Champs Grillé 2, Lot. Champs Grillé 3, Sergent, Rocade Sergent, Zone Lauréal, Levasseur, Bonan, Zone Audoin, Eau Blanche, Gardel, Zévallos, Route de la Clinique, Chemin de Porte d'Enfer, Port-Land, Boisvin, Letaye, Bellevue**

**Que par courrier en date du 02 juillet, l'ARS informe le SMGEAG de la LEVEE DE L'INTERDICTION DE CONSOMMATION DE L'EAU qu'elle avait décidée le vendredi 21 juin.**

Les résultats des analyses réalisées montrent que la qualité de l'eau distribuée est à nouveau conforme aux normes de potabilité.

**Le SMGEAG renouvelle ses excuses pour la gêne occasionnée**